

Rencontres d'information publiques pour les citoyens dont la propriété se situe en zone de glissement de terrain

Sorel-Tracy, le 16 août 2019 – « Après plusieurs mois d'échange avec le gouvernement, nous pouvons maintenant convier les citoyens à deux rencontres d'information publiques concernant les normes applicables en zone de glissements de terrain », déclare le préfet de la MRC de Pierre-De Saurel, M. Gilles Salvas.

Une rencontre est prévue le 17 septembre prochain, à Saint-Ours, pour les citoyens du territoire de la rivière Richelieu, soit ceux des municipalités de Saint-Ours, Saint-Roch-de-Richelieu, Sainte-Victoire-de-Sorel et Sorel-Tracy. Cette rencontre se tiendra à la salle paroissiale Léo-Cloutier, situé au 2636, rue de l'Immaculée-Conception, à 19 h 30.

L'autre rencontre est prévue le 18 septembre prochain, à Yamaska, pour les citoyens du territoire de la rivière Yamaska, soit ceux des municipalités de Massueville, Saint-Aimé, Saint-David et Yamaska. Cette rencontre se tiendra à la salle Léo-Théroux, situé au 45, rue Cardin, à 19 h 30.

Au cours de ces rencontres avec les représentants des ministères concernées (ministère des Transports du Québec, ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et ministère de la Sécurité publique), les citoyens auront une présentation de la nouvelle cartographie, des explications quant à son cadre normatif et des précisions sur les constructions et travaux autorisés dans ces zones.

CONTEXTE

Le 4 mars dernier entré en vigueur le règlement 298-19 modifiant le schéma d'aménagement de la MRC de Pierre-De Saurel afin d'y intégrer la cartographie et les normes relatives aux zones de glissements de terrain en bordure de la rivière Yamaska et en bordure de la rivière Richelieu.

L'adoption de ce règlement faisait suite au plan d'action convenu par les représentants de la MRC et des municipalités et ministères concernés au terme d'une rencontre tenue en décembre 2018. Le plan d'action prévoyait donc une journée de formation pour les inspecteurs municipaux, à laquelle les directeurs généraux municipaux et les maires pouvaient également participer, qui a eu lieu le 12 juin dernier, ainsi que deux rencontres publiques avec les citoyens. Initialement prévues au printemps (après l'adoption du règlement par la MRC), elles ont dû être repoussées en septembre en raison des inondations printanières qui ont tenu les ministères fort occupés puis de la période des vacances.

La cartographie, de même que le règlement, peuvent être consultés en ligne sur le site Internet de la MRC de Pierre-De Saurel : www.mrcpierredesaurel.com.